



**Commission de l'Education nationale, de l'Enfance, de la Jeunesse,  
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche**

**Commission de la Santé et des Sports**

**Procès-verbal de la réunion du 24 juin 2020**

Ordre du jour :

1. Motion de Mme Martine Hansen relative au maintien de l'éducation physique dans les programmes scolaires (06.05.2020)  
  
- Uniquement pour la Commission de l'Education nationale, de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche :
2. Motion de M. Paul Galles relative à la promotion du stage par le biais d'une plateforme digitale (20.05.2020)
3. Adoption des projets de procès-verbal des réunions du 10 et 15 juin 2020
4. Divers

\*

Présents : Mme Simone Asselborn-Bintz, M. André Bauler remplaçant Mme Carole Hartmann, M. Gilles Baum, Mme Djuna Bernard, Mme Tess Burton, Mme Francine Closener, M. Paul Galles, Mme Martine Hansen, Mme Françoise Hetto-Gaasch, M. Fernand Kartheiser, M. Claude Lamberty, Mme Josée Lorsché, M. Claude Wiseler, membres de la Commission de l'Education nationale, de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

M. Sven Clement, observateur délégué

Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. Gilles Baum, M. Sven Clement, Mme Francine Closener, M. Mars Di Bartolomeo, M. Jeff Engelen, Mme Chantal Gary, M. Gusty Graas remplaçant M. Claude Lamberty, M. Jean-Marie Halsdorf, Mme Martine Hansen, Mme Carole Hartmann, Mme Cécile Hemmen remplaçant M. Claude Haagen, Mme Françoise Hetto-Gaasch, Mme Josée Lorsché, M. Georges Mischo, membres de la Commission de la Santé et des Sports

M. Claude Meisch, Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

M. Dan Kersch, Ministre des Sports

M. Lex Folscheid, Mme Christiane Meyer, M. Romain Nehs, Mme Francine Vanolst, du Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

Mme Fabienne Gaul, du Ministère des Sports

Mme Joëlle Merges, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Georges Mischo, M. David Wagner, membres de la Commission de l'Education nationale, de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

M. Marc Baum, observateur délégué

\*

Présidence : M. Gilles Baum, Président de la Commission de l'Education nationale, de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

\*

## **1. Motion de Mme Martine Hansen relative au maintien de l'éducation physique dans les programmes scolaires (06.05.2020)**

Le Président de la Commission de l'Education nationale, de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, M. Gilles Baum (DP), donne la parole à Mme Martine Hansen (CSV) qui explique avoir déposé la motion sous rubrique (cf. document en annexe) en séance plénière de la Chambre des Députés en date du 6 mai 2020, dans le cadre de l'heure d'actualité au sujet de la reprise progressive des activités dans les écoles et les structures d'accueil. Rappelons qu'en raison de la propagation de la pandémie de Covid-19, le Gouvernement a proclamé l'état de crise qui, au niveau de l'Education nationale, allait de pair avec une suspension de toutes les activités scolaires et éducatives à partir du 16 mars 2020. Dans le cadre de la stratégie de déconfinement arrêtée par le Gouvernement en date du 16 avril 2020, il a été décidé de procéder à une reprise progressive desdites activités scolaires et éducatives, ceci dans le respect absolu des impératifs de santé publique, ce qui excluait une reprise des cours d'éducation physique et de natation. L'intervenante souligne que l'éducation physique est considérée à juste titre comme un moyen de prévention sanitaire, ainsi que comme un élément important dans la promotion du développement physique et mental des enfants et des jeunes adolescents. Dès lors, tous les moyens doivent être mis en œuvre afin d'assurer la tenue de cours d'éducation physique réguliers pour toutes les classes scolaires à partir de la rentrée 2020/2021, ceci dans le respect des mesures sanitaires adaptées à une éventuelle recrudescence du virus Covid-19.

Rappelant que son groupe politique avait demandé la participation de l'Association des professeurs d'éducation physique à la présente réunion jointe, Mme Martine Hansen (CSV) regrette que ladite demande a été rejetée, alors qu'il importe que tout concept de reprise des cours d'éducation physique dans un contexte de prévalence ou de recrudescence du virus Covid-19 soit élaboré en concertation avec les enseignants d'éducation physique concernés.

Le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, M. Claude Meisch, dresse un état des lieux des mesures prises en faveur de la promotion de l'enseignement de l'éducation physique depuis la reprise des cours à partir du 4 mai 2020. Etant donné qu'il a été décidé de maintenir l'horaire scolaire comprimé de 8 heures à 13 heures jusqu'à la fin de l'année scolaire, il n'a pas été possible, pour des raisons d'organisation, d'y intégrer les

cours d'éducation physique normalement prévus aux programmes de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire. Néanmoins, le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse incite les enseignants d'éducation physique de l'enseignement secondaire à proposer des activités sportives facultatives après les heures de cours. Dans l'enseignement fondamental, les titulaires de classe sont libres d'intégrer des activités sportives dans les horaires de classe. Ces activités, qui peuvent avoir lieu en salle ou à l'air libre, doivent se dérouler dans le respect des mesures sanitaires et d'hygiène qui sont de mise pour le sport associatif en tant que tel.

Des consignes similaires ont été transmises aux gestionnaires des structures d'éducation et d'accueil en vue de l'organisation des activités des vacances d'été, où l'accent sera mis sur la promotion de l'activité physique des enfants. Force est en effet de constater que bon nombre d'enfants ont particulièrement souffert du manque d'activité physique pendant la période de confinement, étant donné qu'à la suppression des activités scolaires et éducatives s'ajoutaient la fermeture des aires de jeux et la suspension des activités des associations sportives. D'où l'importance d'inciter les enfants à bouger régulièrement ou à faire du sport.

En ce qui concerne les travaux préparatifs en vue de la rentrée scolaire 2020/2021, M. Claude Meisch se dit confiant que celle-ci puisse se dérouler dans des conditions à peu près normales, nonobstant le respect des mesures sanitaires nécessaires auquel il faudra continuer à veiller. Dès lors, il est prévu de retourner aux horaires et aux programmes scolaires habituels, dont l'éducation physique fait partie intégrante.

Le Ministre des Sports, M. Dan Kersch, dit partager le point de vue de Mme Martine Hansen (CSV) et de M. Claude Meisch pour ce qui est de l'importance de l'activité physique en général pour le bien-être des enfants et des jeunes adolescents, et de l'éducation physique en particulier en tant que discipline indispensable des programmes scolaires. En ce sens, tous les moyens et toutes les mesures de précaution sont à mettre en oeuvre pour garantir que les cours d'éducation physique puissent se tenir de façon régulière et dans le respect des consignes sanitaires en vigueur à la rentrée scolaire 2020/2021. Dans ce contexte, M. Dan Kersch invite les enseignants d'éducation physique à s'inspirer des concepts élaborés par les fédérations sportives respectives, qui proposent des consignes adaptées aux phases de déconfinement, dans le but de permettre aux pratiquants d'exercer l'activité sportive concernée dans le respect des consignes sanitaires appropriées. Parallèlement, les représentants de l'École nationale de l'éducation physique et des sports (ENEPS) ont été invités à se tenir à disposition des enseignants de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire afin de fournir toutes les informations qui pourraient s'imposer à ce sujet. De même, il a été décidé de placer la transposition des concepts précités sur le contexte scolaire au centre des cours de formation continue dispensés par les agents de l'ENEPS à l'Institut de formation de l'Éducation nationale (IFEN). D'une manière générale, M. Dan Kersch salue le travail de conceptualisation réalisé par les fédérations sportives. En effet, il convient de valoriser l'expérience et la responsabilité des acteurs du monde sportif qui connaissent au mieux leur sport respectif, au lieu d'imposer d'en haut des consignes qui pourraient s'avérer en inadéquation avec la situation du terrain.

### Echange de vues

De l'échange de vues subséquent, il y a lieu de retenir succinctement les points suivants :

- Mme Martine Hansen (CSV) donne à considérer qu'il serait important que les Ministères compétents se dotent d'une procédure adaptée qui permette la tenue des cours d'éducation physique en toute sécurité sanitaire même en cas de recrudescence ou de deuxième vague du virus Covid-19. Dans ce contexte, l'intervenante souligne l'importance que les deux Commissions présentes puissent se réunir rapidement afin d'évoquer les études relatives

aux projections de propagation du virus Covid-19, élaborées par le « Luxembourg Centre for Systems Biomedicine », telles que demandées par le groupe politique CSV en date du 22 juin 2020.

Plusieurs intervenants donnent à considérer que les concepts de déconfinement progressif élaborés par les fédérations sportives sont plutôt adaptés au sport associatif et compétitif, et non aux cours d'éducation physique, qui reposent sur un concept pédagogique propre. M. Claude Meisch et M. Dan Kersch expliquent que les concepts proposés par les fédérations sportives sont conçus comme des recommandations qui sont à adapter au contexte scolaire. Les orateurs donnent à considérer qu'il serait peu opportun que le sport scolaire se dote d'un propre concept de déconfinement progressif qui, le cas échéant, serait distinct des concepts élaborés par les fédérations sportives compétentes, d'autant plus que les valeurs promues des deux côtés sont identiques, à savoir le goût du mouvement et la transmission de la pratique du sport par le jeu. Néanmoins, il est prévu que le Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse développe, pendant les vacances d'été, une note générale à l'adresse des enseignants d'éducation physique qui résume de manière systématique les recommandations élaborées pour chaque spécialité sportive.

Madame Nancy Arendt (CSV) estime qu'il serait opportun que les Ministères compétents lancent une campagne de sensibilisation afin d'inciter les enfants, après la longue période d'immobilité due au confinement, à reprendre une activité sportive qui ne peut être que bénéfique pour leur bien-être physique et mental. L'intervenante se renseigne plus particulièrement sur les modalités de reprise des cours de natation. A ce sujet, M. Claude Meisch explique que la situation peut différer de région en région, étant donné que certaines piscines n'ont pas encore rouvert leurs portes dans le cadre du déconfinement. D'une manière générale, rien ne s'oppose à la reprise des cours de natation là où elle est possible, dans le respect des mesures sanitaires et hygiéniques qui sont de vigueur.

M. Claude Wiseler (CSV) se renseigne sur les dispositions mises en place par le Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse en cas de détection d'un cas positif de virus Covid-19 dans un établissement scolaire. M. Claude Meisch explique que la procédure mise en place a été instaurée par le Ministère de la Santé en concertation avec le Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse. En cas de détection d'une infection, la Direction de la santé en avertit aussitôt la direction générale de l'enseignement secondaire en même temps que la direction de l'établissement concerné. Il relève de la responsabilité de cette dernière d'en informer les membres de la communauté scolaire concernée, à savoir les élèves, les enseignants ainsi que les parents d'élèves. Sur le plan sanitaire, la personne testée positive est isolée par la Direction de la santé qui effectue ensuite un retraçage des contacts entre la personne concernée et des tiers. Les personnes ayant eu un contact étroit avec la personne testée positive sont isolées pendant une semaine. A l'issue du cinquième jour d'isolement, elles sont testées au virus Covid-19. En cas de résultat négatif, elles peuvent quitter l'isolement à l'issue du septième jour ; en cas de résultat positif, l'isolement se poursuit.

## **2. - Uniquement pour la Commission de l'Education nationale, de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche**

### **Motion de M. Paul Galles relative à la promotion du stage par le biais d'une plateforme digitale (20.05.2020)**

Le Président de la Commission, M. Gilles Baum (DP), donne la parole à M. Paul Galles (CSV) qui explique avoir déposé la motion sous rubrique (cf. document en annexe) le 20 mai 2020 à l'occasion du débat en séance plénière du projet de loi 7265 portant modification du Code du travail en vue d'introduire un régime de stages pour élèves et étudiants. Ledit

projet de loi ne crée pas seulement un cadre légal pour l'organisation de stages pour élèves et étudiants, mais constitue une opportunité pour améliorer la relation entre ces derniers et le monde économique. Il convient de saisir cette opportunité et de mettre en place une plateforme unique, sous forme d'application numérique, qui prendrait le relais de la panoplie d'initiatives privées qui existent d'ores et déjà dans ce domaine et dont la qualité de prestations n'est pas toujours assurée. La mise en œuvre de cette plateforme digitale, dont l'Etat constituerait une des parties prenantes, doit se faire en étroite concertation avec les organisations d'élèves et d'étudiants, les organisations patronales, ainsi que des entités privées ou publiques telles que l'Administration de l'emploi (ADEM), ou la « House of Startups », par exemple. Elle aurait le bénéfice de non seulement faciliter les contacts entre jeunes à la recherche d'un stage et le monde économique, mais également d'ouvrir l'esprit des jeunes concernés vers des secteurs économiques auxquels leur attention ne se serait pas nécessairement portée.

Saluant l'initiative de M. Paul Galles (CSV), M. Claude Meisch souligne l'importance du stage pour le parcours scolaire des élèves et pour leur orientation scolaire et professionnelle, raison pour laquelle le stage fait partie intégrante du cursus scolaire de l'enseignement secondaire. L'orateur estime néanmoins qu'il ne serait peu opportun, d'un point de vue pédagogique, de rendre l'attribution d'un lieu de stage trop aisée. En effet, le processus de recherche, de rédaction d'un CV et de démarche auprès des entreprises constituent des éléments importants du concept pédagogique à la base du stage, que la mise en place d'une plateforme, regroupant tous les éléments dont l'élève aurait besoin pour trouver le stage qui lui convient le mieux, risquerait d'anéantir. L'orateur rappelle par ailleurs le peu de succès qu'ont connu dans le passé des projets destinés à rapprocher les élèves et les entreprises, faute d'intérêt de ces dernières. D'un autre côté, il faut mettre en évidence l'engagement dont font preuve certains lycées pour lier des contacts avec le secteur économique et pour les mettre en relation avec les élèves. La création d'une plateforme numérique risquerait de contrecarrer de telles initiatives fortement louables.

En guise de conclusion, M. Claude Meisch propose de reporter à la fin de l'année 2020, la décision sur la création d'une plateforme servant en tant que site d'offres de stage pour élèves et étudiants, et de profiter des mois à venir pour recueillir auprès des partenaires concernés toutes les informations utiles pour créer un outil qui répond aux besoins tant des élèves que du monde économique, tout en respectant le concept pédagogique inhérent à la recherche du stage.

### Echange de vues

Tout en saluant la proposition de M. Claude Meisch de reporter la décision en matière de création d'une plateforme numérique d'offre de stages, M. Paul Galles (CSV) donne à considérer qu'il est néanmoins important de ne pas perdre de vue l'objectif qui consiste à améliorer la mise en relation entre les jeunes et le monde économique. Dans ce contexte, il serait judicieux de mettre en place des agents de liaison qui agiraient auprès des entreprises pour inciter celles-ci à mieux se faire connaître auprès des élèves.

Mme Djuna Bernard (« déi gréng ») estime qu'une plateforme digitale, telle que proposée par M. Paul Galles (CSV) pourrait agir en complémentarité à l'action des lycées pour mettre en contact les élèves et le monde économique. L'intervenante signale par ailleurs que l'Agence nationale pour l'information des jeunes (ANIJ) vient de mettre en place une telle plateforme, qu'il serait judicieux de valoriser, au lieu de créer un nouvel outil identique.

### **3. Adoption des projets de procès-verbal des réunions du 10 et 15 juin 2020**

Les projets de procès-verbal susmentionnés sont adoptés.

#### 4. Divers

En réponse à une question de Mme Françoise Hetto-Gaasch (CSV), M. Claude Meisch explique que, nonobstant la décision du Gouvernement de mettre un terme à partir du 29 juin 2020 au système d'alternance hebdomadaire (groupes A et B) dans les écoles fondamentales et les lycées, les cantines scolaires restent fermées jusqu'à la fin de l'année scolaire, ceci afin d'éviter que les différentes classes d'un même établissement scolaire ne se mélangent, sans que des gestes barrière tels que le port du masque ou la distance interpersonnelle de deux mètres puissent être imposés. Néanmoins, les gestionnaires des structures d'accueil sont libres d'organiser la livraison de repas dans l'enceinte d'une salle de classe.

Mme Martine Hansen (CSV) pose la question de savoir si les élèves qui se sont engagés pour un job d'été à partir du 13 juillet 2020, peuvent être dispensés de cours au cas où les vacances d'été n'auraient pas encore commencé à cette date. M. Claude Meisch, tout en soulignant l'importance pour les élèves de participer aux cours prévus jusqu'au 15 juillet 2020 afin qu'ils puissent terminer l'année scolaire en bonne et due forme, estime qu'il revient à chaque enseignant de décider si l'élève concerné peut être dispensé des cours pour des motifs valables.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2020

Le Secrétaire-administrateur,  
Joëlle Merges

Le Président de la Commission de l'Education nationale,  
de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Enseignement  
supérieur et de la Recherche,  
Gilles Baum

Le Président de la Commission de la Santé et des  
Sports,  
Mars Di Bartolomeo

#### Annexes

- Motion de Mme Martine Hansen (CSV) au sujet du maintien de l'éducation physique dans les programmes scolaires
- Motion de M. Paul Galles (CSV) relative à la promotion du stage par le biais d'une plateforme digitale



CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

1  
**Motion**

Heure d'actualité

« Reprise progressive des activités dans les écoles et les structures d'accueil »

Luxembourg, le 06 mai 2020  
Dépôt Martine Hansen  
Groupe politique CSV

**La Chambre des Député-e-s:**

- Sachant que depuis les mesures de confinement, l'offre en activités physiques pour nos enfants a été considérablement réduite en raison de la fermeture de toutes les infrastructures sportives, y compris les installations sportives de plein air et les terrains de jeux ;
- Rappelant dans ce contexte que les activités physiques sont extrêmement importantes pour le bien-être physique et mental ;
- Constatant que l'éducation sportive est considérée à juste titre comme un moyen de prévention sanitaire, mais aussi comme un élément important dans la promotion du développement physique et mental des enfants et jeunes adolescents ;
- Notant pourtant que nous allons devoir *apprendre à vivre* avec cette situation particulière ;

**Invite le gouvernement :**

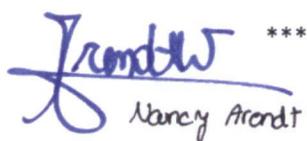
- A maintenir, voire réintégrer dans la mesure du possible et notamment en tenant compte des règles de sécurité sanitaire, l'éducation physique dans les programmes scolaires ;
- A organiser des activités physiques en plein air notamment pour les classes de l'enseignement fondamental que ce soit dans le cadre des cours à l'école (matin) ou pendant les heures d'accueil (après-midi), et ceci dans le respect des mesures de sécurité sanitaire ;

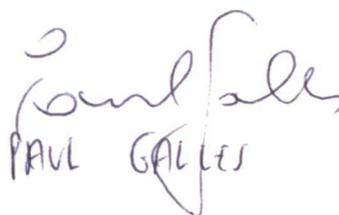


CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

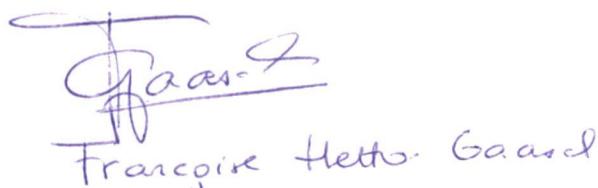
- A élaborer en étroite collaboration avec le personnel d'éducation physique un concept sportif adapté pour garantir, en cas d'omniprésence ou de recrudescence du Covid-19, la tenue de cours d'éducation physique réguliers pour toutes les classes scolaires et ce dans le respect des mesures sanitaires nécessaires, et ce dès la rentrée scolaire 2020 ;
- A fournir le matériel et les moyens nécessaires aux écoles pour mettre en œuvre le concept élaboré.

  
Hansen Martine

 \*\*\*  
Nancy Arondt

  
PAUL GALLES

  
Georges Misch

  
Françoise Helto Gaard



CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

1

## MOTION

(Fërderung vum enger digitaaler Plattform)

Luxembourg, le 20 mai 2020  
Dépôt Paul Galles  
Groupe politique CSV  
P27265

### La Chambre des Député-e-s :

- Considérant que le stage pour élèves et étudiants est un outil d'orientation qui garantit aux élèves une meilleure connaissance des métiers et qui rencontre un succès grandissant ;

### Invite le gouvernement

En tout état de cause,

- A s'investir dans la promotion du stage pour élèves et étudiants par le biais d'une plateforme digitale servant en tant que site d'offres de stages qui rassemble tous les acteurs concernés ;
- A promouvoir dans ce contexte notamment les différentes métiers et secteurs d'activités concernés .

Paul Galles  
PAUL GALLES

T. G. G. G.

A. Winkler

F. FEISCHEN

KAES ALY